

Assemblée Générale du 4 mars 2026

Rapport moral

Comme l'an dernier le Conseil d'Administration a opté pour une Assemblée Générale en Visio Conférence qui nous l'espérons attirera un peu plus de monde que les AG en présentiel.

Les différents rapports ont été mis en ligne depuis le 18 février 2026 par notre animatrice départementale et notre secrétaire. Nous espérons que le quorum pourra être atteint quant à la consultation des documents et que les différents rapports retiendront votre approbation.

La composition du CA :

L'année d'exercice 2024-2025 n'a pas permis de faire entrer au sein du CA de nouveaux administrateurs. Je le déplore, mandataire nous le savons, est une tâche bien ingrate, mais oh combien importante pour la bonne utilisation des fonds de nos jeunes coopérateurs. Pousser le pas à devenir administrateur pourrait vous faire appréhender les difficultés que nous rencontrons au quotidien dans la gestion de nos 469 coopératives. Comme vous, nous sommes tous bénévoles. Nous prenons tous de l'âge, nous devons étoffer notre CA avec de la jeunesse qui nous permet de rester en phase avec les réalités du terrain, mais également avec, pourquoi pas, de jeunes retraités qui ne voudraient couper toute activité auprès des écoles. C'est pourquoi, nous essayons à l'issue de nos visites dans vos classes de vous convaincre de venir nous rejoindre. Nous serions ravis de pouvoir compter un ou plusieurs membres pour amender notre CA.

Mme Catherine Bédu en tant que trésorière continue d'assurer ses permanences hebdomadaires le mardi. Elle est épaulée par Mme Isabelle Carpentier en charge des adhésions, cela permet de soulager les travaux de notre animatrice qui peut se consacrer et se recentrer sur les activités pédagogiques du mouvement. Différentes commissions ont été mises en place, dans lesquelles chaque administrateur trouve sa place, ces commissions vous sont ouvertes si vous le souhaitez.

Sur l'exercice sur lequel porte cette Assemblée Générale, nous étions au sein du CA, au nombre de 10. Pouvoirs compris, nous sommes quasiment tous représentés lors de ces moments d'échanges des instances décisionnelles de nos CA. Le quorum requis est toujours atteint et nos débats se tiennent dans un climat serein et constructif.

Je le répète et le martèle à chaque Assemblée Générale, notre CA reste toujours ouvert. Il doit encore s'étoffer il peut et doit accueillir de nouveaux membres sur l'ensemble de notre territoire. Les conditions de travail y sont optimisées depuis la réalisation des travaux du siège.

Le siège : 49 bis rue Aristide Briand 02300 Chauny

Six années se sont écoulées depuis que nous sommes au 49 rue Aristide Briand à Chauny. La totalité de nos mandataires l'a fort bien intégré. Ce local, qui nous appartient permet le bon fonctionnement de notre association dans d'excellentes conditions. Nous disposons dorénavant d'un local adapté et fonctionnel aux besoins de l'AD 02. Vous y passez quand bon vous semble.

Relation avec le CAN, l'UR, les institutions et les associations amies

Séverine Hel, notre animatrice a représenté l'AD 02 lors de l'AG Fédérale de Paris les 23 et 24 janvier dernier. Lors de cette AGN, elle a pu dialoguer avec des membres du CAN et être au plus près des préoccupations fédérales. Cette AGN a pu être suivie aussi en visioconférence pour les membres du CA qui le souhaitaient.

L'Union Régionale s'est réunie le 17 décembre 2025, en visioconférence pour se remettre en état de marche avec des membres du CA de nos trois AD. Il était devenu nécessaire de remettre à jour un organigramme en phase avec les réalités du terrain. Notre Vice-président, M. Philippe Culem est devenu trésorier. J'accompagne Philippe en tant que membre dans ces instances. Séverine Hel en tant qu'animatrice avec ses alter ego de l'Oise et de la Somme propose les activités de cette UR. Défi-Maths, mais également Picardie en poésie sont les deux actions menées. Je tiens à remercier la commission Défi-Maths de notre AD pour l'élaboration et les corrections des envois qui vous sont proposés.

Pour ce qui est de l'Education Nationale, nous entretenons d'excellentes et cordiales relations avec M. le DSDEN. Nous avons été reçus dernièrement par M. le DASEN adjoint, M. Vaas, pour évoquer avec lui les projets mais également les problématiques qui sont les nôtres. L'Institution est au fait de ce que notre AD 02 peut apporter, par ses activités coopératives mais aussi en termes de garanties sur la probité des mandataires pour ce qui est de la manipulation de l'argent dans nos coopératives scolaires.

Les associations amies : nous essayons d'être représentés lors des AG de celles-ci, quand nous sommes invités.

Fonctionnement de l'AD, Fonctionnement au sein des coopératives

Les animations pédagogiques

Mme Hel poursuit son travail d'animatrice départementale. Deux jours par semaine, elle se rend dans les coopératives qui font appel à ses services à la fois pour ce qui relève de la technique, mais surtout pour ce qui est de la pédagogie à travers les animations qu'elle propose. Je le rappelle, ses missions s'équilibrent, elles n'ont pas changé et elles sont réparties de la sorte :

- Le service aux mandataires et aux coopérateurs (formation, aide à la comptabilité et vérification)
- Les animations au sein des écoles et la gestion des actions à distance
- La communication aux coopératives (mails, site internet, lettres d'infos...)
- La dynamisation du CA à travers la mise en place d'espaces de réflexion
- Les relations avec les instances OCCE régionales et nationales (déclinaison et coordination des projets)
- Les relations avec l'Education Nationale et les partenaires de l'EN.
- Des missions de formations pour les nouveaux directeurs ou pour la fédération nationale.

Le secrétariat et nos relations avec les Etablissements bancaires.

Notre secrétaire Farah Verhoigne a terminé sa formation en comptabilité, elle soulage ainsi Mme Bédu dans les tâches de trésorerie, Farah est dorénavant plus disponible que l'an dernier, soit 4 jours sur 7 en présentiel au siège. Elle répond à vos interrogations et peut vous aider dans vos démarches. Farah peut apporter une aide ponctuelle aux mandataires dans la gestion des coopératives.

L'exercice écoulé sur l'année scolaire 2024/2025, aura été particulièrement pénible du fait de nos relations exécrables avec La Banque Postale. Cet établissement bancaire ayant décidé d'augmenter ses tarifs de façon significative (pour mémoire 216 € annuel) nous faisant ainsi comprendre qu'il ne souhaitait plus avoir à gérer nos coopératives. Nous avons proposé à nos mandataires de quitter la Banque Postale pour d'autres banques pour passer depuis 2024 de 247 à 7 coopératives irréductibles encore à la Banque postale ! L'année qui vient, verra s'éteindre ce partenariat historique. Car quand bien même une coopérative souhaiterait conserver un compte à la Banque Postale, le siège de l'AD 02 devra en avoir un aussi en tant que compte support avec les mêmes frais à supporter. Le CA a pris la décision de ne plus travailler avec la Banque postale. Nous nous rendrons auprès des dernières coopératives pour les inciter à migrer. Ces changements de banque sur l'ensemble ont, pour des sommes parfois dérisoires, occasionné des interdictions bancaires, bloquant ainsi l'ensemble de nos coopératives, mais également les comptes du président durant de longues semaines !!! Cela a été très mal vécu à juste titre par l'ensemble des mandataires avec un ressenti de frustration, d'agacement et pour certains à juste titre de la colère.

Depuis la rentrée de septembre 2025, nous n'avons connu que 2 interdictions bancaires avec un délai relativement court. La migration totale de la Banque Postale devrait en principe provoquer la disparition de ces phénomènes.

Enfin pour clore avec les établissements bancaires, nous entretenons d'excellentes relations avec toutes les autres et principalement la Caisse d'Épargne qui héberge 370 de nos coopératives. Le Crédit Agricole dispose de 69 comptes, et il reste quelques comptes répartis entre le Crédit Mutuel, la Société Générale, la BNP, le CIC, la BRED.

Cotisation

Lors de l'AG nationale de janvier, il a été soumis au vote une augmentation de la part fédérale de la cotisation de 0.04 €. Bien qu'opposé à cette augmentation liée essentiellement aux ressources moindres du fait de la baisse générale des effectifs, nous ne pouvons pas faire autrement que répercuter ce montant sur la cotisation qui sera demandée à la rentrée prochaine. L'AD prendra pour elle l'augmentation liée à l'inflation afin de ne pas obérer nos coopérateurs.

Pour rappel :

Elle était à 2 € 31 par coopérateur pour l'année 2024 2025. Elle se déclinait de la sorte : 1 € 28 pour le national et 1 € 03 pour l'AD 02.

La hausse générale des prix, consommables, électricité, carburant, chauffage, etc... donc de l'ensemble de nos charges a fait que l'AD 02 ne pouvait compenser seule ces augmentations sur ses fonds propres.

Lors de la dernière Assemblée Générale Nationale à Périgueux, il avait été voté une augmentation de 0 € 09 de la part fédérale. Ce montant a donc été répercuté sur les cotisations de nos coopérateurs. Et lors de notre dernier CA en date du 23 janvier 2025, nous avons décidé d'augmenter la part départementale de 0 € 01, afin d'à peine compenser l'inflation, portant ainsi la cotisation à 2 € 41 avec la répartition suivante :

1 € 37 part nationale

1 € 04 part départementale

Nous avons donc une cotisation à 2 € 41 pour 2025 2026.

Le National ayant décidé une augmentation de 0 € 04 lors de sa dernière AG de 2026, le CA a décidé de répercuter cette augmentation sans pour autant compenser le montant de l'inflation. Nous proposerons donc une **cotisation à 2 € 45 pour l'année qui viendra (2026-2027)**.

Les documents statutaires

Ce sont les bulletins d'adhésions/assurances et les CRFS (Compte Rendu Financier Statutaire). Ces documents sont primordiaux et il est impératif qu'ils nous soient rendus en temps et en heure : au 30 septembre pour le CRFS et au 31 octobre pour les bulletins d'adhésion/assurances. La collecte, à la fois des CRFS et des adhésions assurances sur l'exercice 2024/2025 a été satisfaisante. Nous pouvons remarquer que la majeure partie des mandataires réalise cet exercice avec sérieux. Nos élèves et parents d'élèves coopérateurs doivent être affiliés et assurés au plus tôt. Les documents permettent d'attester auprès du DASEN et de l'Institution de la bonne gestion, de la probité des mandataires, et du respect de la vie statutaire obligatoire.

Notre CAC, Commissaire aux Comptes a pu ainsi contrôler les coopératives en fonction de critères identifiables au point III de son rapport, validant ainsi l'approbation des comptes de l'ensemble de nos coopératives. L'ensemble de toutes nos coopératives représente une somme globale de près de 3 200 000 € ce qui nous oblige légalement à avoir, au vu des montants un CAC. Toutes les coopératives sont contrôlées par Farah à la réception du CRFS.

Les coopératives qui font l'objet de contrôle plus assidu sont les coopératives les plus fortunées en fin d'exercice, celles qui ont reçu le plus de subventions des collectivités territoriales, celles qui ont fait des achats conséquents, celles qui ont acquis le plus de bien durable, le plus de dépenses éducatives. En général, ce sont une vingtaine de coopérative chaque année, comparée à l'ensemble cela représente un faible pourcentage de 4.26%. Certains d'entre vous se lassent d'être contrôlés de façon récurrente, la raison en est expliquée plus haut. Lors de nos visites, nous voyons que l'ensemble des comptes sont bien tenus et nos mandataires nous justifient sans peine l'emploi des sommes utilisées.

Nous rappelons que l'argent collecté par les coopératives doit essentiellement aller aux activités menées dans le cadre de projets décidés par les coopérateurs. La coopérative ne doit pas suppléer aux achats qui doivent être réalisés par d'autres structures (collectivités territoriales). Les achats de biens durables doivent figurer sur un cahier d'inventaire. La manipulation d'argent au sein de l'école par des élèves répond à un cadre légal qu'il nous faut absolument respecter.

Nous vivons dans une société qui éprouve le besoin de transparence qui plus est dans la manipulation de l'argent. Ces documents en attestent. Nous devons être irréprochables. Je sais que je peux compter sur vous.

Enfin, comme je l'évoque chaque année, notre CA a besoin de nouveaux membres, n'hésitez pas à venir nous rejoindre. Nous serons ravis de vous y accueillir. Je terminerai ce rapport moral sans oublier de remercier les membres du CA qui donnent sans compter leur temps dans les missions qui leur sont confiées, le secrétariat avec Mme Farah Verhoigne et l'animatrice Mme Séverine Hel sur qui repose au quotidien la gestion de l'AD 02. Toutes les deux sont en première ligne.

A Chauny le 17 février 2026
Le Président Luc DEGONVILLE

